



TKE
GRUPPO TECNOKAR



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET FOURNITURE

TKE srl, ayant son siège social à Spoleto (PG) Localité Santo Chiodo N° TVA.03215830542 formule la proposition de vente suivante, aux conditions générales de contrat que l'acheteur et/ou client, en la soussignant et en l'expédiant pour son acceptation (cette dernière pourra également être effectuée par fax), aura entièrement accepté cette dernière comme partie intégrante du contrat ainsi que ses conditions uniques et essentielles.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE CONTRAT

- 1) Les conditions générales suivantes, entièrement examinées par les parties ayant le pouvoir de les modifier, sont acceptées par l'acheteur et/ou client au moment de la souscription de cette proposition de contrat. Elles constituent la partie essentielle du contrat sans lesquelles celui-ci ne serait soussigné par les parties.
- 2) **Dérogations** – D'éventuelles dérogations même si partielles, admises uniquement sous forme écrite, n'auront aucune conséquence sur les autres pactes qui resteront entièrement en vigueur.
- 3) **Caution – Arrhes confirmatoires** - au moment de la souscription pour l'acceptation de la proposition, l'acheteur/client devra versé à TKE Srl une somme à titre d'arrhes confirmatoires dont le montant sera indiqué par TKE Srl et reporté sur la proposition, elle sera retenue par celle-ci en cas d'inaccomplissement de la part du client/acheteur c'est-à-dire si l'une des clauses de résiliation encadrées comme il suit se vérifie, à l'exception de ce que l'article 6 prévoit en ce qui concerne ces dernières.
- 4) **Clause de résiliation spéciale** – aux termes et en exécution de l'Article 1456 du code civil dans le cas de changement et diminution des conditions patrimoniales et des garanties de solvabilité du client/acheteur, supposé en outre de non- paiement d'une seule tranche dans le cas de paiement à crédit, ou dans le cas de difficultés d'approvisionnement des pièces mécaniques c'est-à-dire de structures et/ou face à l'impossibilité d'effectuer des travaux pour des raisons techniques ou de conception, le contrat sera résolu de droit après une simple déclaration de TKE Srl.
- 5) **Prix** – Les prix indiqués pourront subir des variations avant la livraison du véhicule et/ou avant sa préparation dans le cas d'interventions obligatoires pour des rectifications décrites sur tous les composants du coût entraînant une augmentation, même si elle concerne un seul des composants, supérieure à 10%.
- 6) **Livraisons et Amendes** – Les livraisons seront obligatoirement effectuées franco départ usine TKE Srl après l'avis de préparation qui devra être produit par écrit, envoyé par fax ou courrier électronique. L'obligation de retirer le véhicule s'appliquera à compter de la date de l'avis de préparation. Sauf en cas de livraison effectuée par un transporteur à caractère libérateur au moment de la livraison. Les termes de livraison convenus ne sont pas péremptaires et par conséquent TKE Srl pourra les déroger en respectant les usages commerciaux et par rapport à l'objet du contrat; sans que ceci puisse représenter une raison pour la mise en demeure ou pour d'autres actions d'indemnisation. Toute demande de suppléments optionnels ou variations successives à l'acceptation de la proposition, à réaliser exclusivement par écrit, restera subordonnée à l'acceptation écrite de TKE Srl et comportera pour celle-ci la nullité des conditions de livraison concordées. Il est de même établi que dans un délai de 8 (huit) jours à compter de l'avis de préparation, le client/acheteur doit retirer obligatoirement le véhicule.

À complément de l'Article 4 les parties s'accordent expressément, que:

1. Dans le cas de montage et de préparation des équipements, accessoires, appareils et/ou mécanismes ou autres moyens dont le client est propriétaire, ce dernier est obligé de remettre auprès des usines de TKE Srl, sous sa direction, ainsi qu'en assumant frais et risques, le véhicule sur lequel la marchandise commandée doit être installé en respectant les termes convenus du contrat. Dans le cas contraire, après 15 jours à compter de la date établie le contrat sera considéré résolu de droit, sans avis préalable, et TKE Srl pourra retenir les éventuelles arrhes confirmatoires, sauf dans le cas de dédommagement ultérieur.
2. Dans le cas où le client, propriétaire du véhicule, n'ait pas retiré le véhicule en dépit de l'avis de préparation et après le délai de 15 jours après l'avertissement successif, qui devra être effectué par lettre recommandée et à travers lequel TKE déclarera vouloir se servir de la présente clause de résiliation au lieu de l'accomplissement forcé, le contrat sera considéré résolu de droit, sans d'autre avertissement, TKE Srl aura le droit de démonter toutes les pièces et les composants (caisses etc...) qu'elle avait monté elle-même et installé sur le véhicule de propriété d'un tiers disposant du droit d'utiliser librement et incontestablement les parties récupérées, TKE Srl disposera en outre du droit de retenir la somme versée à titre d'acompte et le client devra également rembourser les frais de montage et démontage effectués et ainsi que la dépréciation des pièces spécialement conçues, à titre d'amende conformément à l'article 1382 du code civil, une somme ultérieure s'élevant à 35% du prix concordé sur le contrat, sauf dans le cas d'un dommage supérieur entraîné par les équipements spéciaux requis.
3. Cependant il est convenu que si le retrait est effectué en retard avant l'échéance du délai indiqué au point 2 ci-dessus, le client/acheteur devra versé à TKE Srl une somme ultérieure de 200,00 € par jour à titre de dépôt et amende.
4. Pour les sommes dues à titre d'amende à laquelle font référence les points n°2,3,4 elle constitue une reconnaissance de la dette et/ou promesse de paiement conformément à l'article 1988 du Code Civil et en exécution de l'article 642 du Code de Procédure Civile paragraphe 2 aux fins de l'octroi de l'exécution provisoire pour d'éventuelles procédures monitoires. Le produit, avant sa livraison, sera soumis à des essais auprès des établissements TKE Srl. Au moment du retrait le client/acheteur pourra cependant faire examiner le véhicule par un technicien de confiance de façon à ce que celui-ci soit considéré totalement à sa convenance c'est-à-dire réalisé et préparé conformément aux règles de l'art et par conséquent accepté sans contestation. Tout genre de risque passera sous la responsabilité du client/acheteur à partir de la livraison à celui-ci ou au transporteur chargé par lui-même. Par contre les opérations relatives aux essais des véhicules de la part des autorités compétentes pour l'immatriculation des véhicules, si elles sont légalement nécessaires, sont à la charge du client/acheteur. Dans le cas où TKE Srl s'occupe personnellement de réaliser ces démarches, elle n'assume aucune responsabilité directe ou indirecte, même en cas de retard par rapport à l'accomplissement de celles-ci, retard qui n'est pas dû à TKE Srl.
- 7) **Paiements** – les paiements doivent être effectués entièrement au comptant au siège de la société TKE Srl avant la livraison ou expédition de la marchandise à moins que les accords prévoient un mode de paiement différent. Afin que les paiements soient valables ils doivent être effectués auprès du siège de TKE Srl c'est-à-dire à travers les organes appropriés munis de procuration pour encaisser. Dans le cas où le paiement a été convenu à travers une société de leasing, pour une relation triangulaire, le non- octroi du leasing pour des raisons qui ne peuvent être attribuées à TKE Srl n'entraînera pas l'affranchissement du client et dans ce cas le paiement devra être effectué au comptant avant la livraison de la marchandise à compter de la date de l'avis de préparation. Pour aucune raison ou contestation les paiements peuvent être suspendus après que l'acheteur a examiné la marchandise au moment du retrait de celle-ci en la considérant à sa convenance. Aucune réclamation ne sera acceptée si les paiements n'ont pas été effectués correctement. Dans le cas de retard des paiements par rapport aux termes convenus, des intérêts moratoires seront appliqués selon ce que l'article 5 D. de Loi n°231 du 9/10/2002 établit. En cas de paiement par tranche, une seule tranche non payée entraînera immédiatement pour le client/acheteur la déchéance du bénéfice du délai et donnera la possibilité à TKE Srl d'agir par voie juridictionnelle pour le remboursement des dommages provoqués par la non-exécution, à cette fin la première tranche sera considérée expirée à la date de l'avis de préparation.
- 8) **Garanties et réclamations** – TKE Srl., garantit ses produits de production normale douze mois à partir de la date de livraison au client/acheteur. La garantie est limitée au remplacement gratuit, franco départ usine TKE Srl de la nouvelle pièce pour remplacer la pièce inutilisable après avoir vérifié le défaut du matériel ou du montage. Les frais de transport et/ou voyage sont toujours à la charge du client/acheteur. La garantie n'est pas valable pour les produits qui ont été éventuellement réparés, modifiés ou tout simplement démontés, même qu'en partie, hors des usines de TKE Srl et/ou des usines autorisées par celle-ci par un document écrit. La garantie cesse si les véhicules sont surchargés au-dessus de la portée permise par le certificat d'homologation et/ou si l'entretien régulier et périodique n'est pas effectué. Toute réclamation pour défauts ou vices, doit être adressée à TKE Srl

TKE s.r.l.

Siège social: Via della Meccanica, 20 - 06049 Spoleto (PG) Italy - T 0743.293801 - F 0743.293899

Siège d'exploitation: Via Prati 9/a - 40050 Castello d'Argile (BO) Italy - T 051.6633911 - F 051.6633922 **P.IVA / C.F.** 03215830542

Mail info@emilcamion.it - **PEC** tke@facileimpresa.it - **www**.emilcamion.it - Capitale sociale € 16.147,00 i.v. – REA PG-272526





par lettre recommandée avant huit jours à partir de la date de livraison et/ou de la découverte de vices cachés. La réclamation n'exonère pas le client/acheteur de son obligation de retirer d'autres marchandises commandées correctement ni celle de réduire ou suspendre les paiements. La garantie ne comprend pas les coûts de déplacement, l'arrêt du véhicule et les éventuelles dommages comme conséquence et dépendant de cet arrêt qui sont tous à charge du client/acheteur. La garantie est valable uniquement si le client est en règle avec les paiements. La présente garantie remplace toute autre garantie ou action prévue même par des dispositions de loi en faveur du client et ne couvre pas les défauts dus à la normale détérioration des parties soumises à l'usure.

- 9) **Données techniques** – les illustrations des produits, les poids, les dimensions, contenances ou portée et autres données signalées par TKE Srl doivent toujours être considérées comme des données approximatives du moment que TKE Srl les rapportent juste à titre informatif sans aucun aspect contraignant et en la dégageant de toute responsabilité dans le cas de changement ou de non correspondance, dans les termes de l'homologation et dans tous les cas pour 10% des mesures indiquées. Suite au processus d'évolution technologique les produits peuvent être sujets à la discrétion de TKE Srl de modifications techniques ayant comme but celui d'améliorer et d'innover le produit sans pour cela devoir avertir préalablement le client. TKE Srl pourra aux fins de l'exécution du contrat conclu, faire appel à des tiers pour le travail de réalisation du produit ou des parties de ce dernier. TKE Srl fournit au moment de la livraison un mode d'emploi et entretien détaillé de façon à permettre au client d'effectuer l'installation, la mise en service, le fonctionnement et l'entretien (y compris les travaux courants de réparation) de toutes les parties du produit. Tout dessin ou document technique qui permette la fabrication de tout ce qui fait l'objet de la vente ou de ses parties, demeure de la propriété exclusive de TKE Srl et ne peut en aucun cas être utilisé par le client ou copié, reproduit, transmis ou communiqué à des tiers sans l'autorisation écrite de TKE Srl.
- 10) **Responsabilité** – pour les marchandises et/ou les véhicules qui se trouvent dans ses usines, TKE Srl n'assume aucune responsabilité en cas de dommages causés par des événements climatiques, sismiques, vols, incendies et d'autres cas imprévus ou de force majeure à moins qu'elle ne puisse faire valoir ses droits auprès de tiers ou de la compagnie d'assurance. Il est donc entendu que n'importe quelle responsabilité majeure de TKE Srl demeure exclue, à quelque titre que ce soit, par contre le client/acheteur devra s'assumer le risque de la responsabilité civile pour dommages de tout genre que les véhicules pourront provoquer à des tiers ou aux biens de tiers. À l'exception de ce qui est prévu par les normes impératives de loi, la responsabilité contractuelle et/ou extracontractuelle de TKE est exclue en ce qui concerne d'éventuels dommages directs ou indirectes subis par le client et/ou des tiers suite à un mauvais entretien, utilisation non appropriée, non-respect des normes de sécurité et autres hypothèses.
- 11) **Évaluation du véhicule d'occasion** – L'évaluation du véhicule d'occasion qui sera mis en vente ou promis en échange, est effectuée en supposant que ce dernier n'ait aucune contrainte ou privilège, aucun vice caché et qu'il soit muni des accessoires pour son utilisation ainsi que de tous les documents légaux. Elle demeurera inchangée jusqu'à la date de la livraison du véhicule d'occasion à TKE Srl à condition que celui n'ait subi, pendant ce temps, des dommages qui diminuent considérablement la valeur commerciale de ce dernier. Les parties s'engagent à vérifier au moment de la livraison l'existence de dommages survenus après l'évaluation de l'état du véhicule d'occasion effectuée à la date de souscription de la présente. Si les dommages survenus successivement sont correctement éliminés, TKE Srl est tenue de fournir au client un devis des frais de réparation. Dans le cas où le client déclare de ne pas vouloir supporter le coût indiqué ou bien que les dommages n'ont pas été éliminés correctement, les parties à travers un accord spécial, établissent que l'échange et la mise en vente devront être résolus conformément à l'article 1456 du Code Civil et en aucun cas signés, de façon à ce que TKE Srl ait le droit de refuser le retrait et le stockage/dépôt dudit véhicule et puisse exiger le paiement immédiat de la contre-valeur économique préalablement fixée au paiement partiel du prix. Les parties, à travers un accord spécial, établissent que 20% de la valeur de l'échange, sera versée après la réception du transfert de propriété au nom de TKE Srl.
- 12) **Responsables de la vente** – les courtiers et les intermédiaires en général n'ont aucun pouvoir de représentation de TKE Srl.
- 13) **Le Tribunal compétent** – pour les litiges dérivant directement ou indirectement du présent contrat, même ceux relatifs à l'interprétation des précédentes conditions générales du contrat, le Tribunal de Spoleto est l'autorité exclusivement compétente.
- 14) Le client/acheteur reconnaît avoir reçu préalablement une copie de cette proposition, avoir lu les conditions générales et les parties détaillées du contrat et avoir examiné ces dernières en ayant le **pouvoir de modification**.
- 15) Informations en vertu de l'article 13 du D.Loi 196/2003 – « Code en matière de protection des données personnelles ». TKE Srl informe que les données personnelles et fiscales communiquées et contenues dans la proposition et dans le contrat ne seront traitées que sur support papier et informatique et uniquement pour des raisons institutionnelles, à des fins d'information commerciale et gestion des relations commerciales, d'administration et exécution contractuelle et de l'activité liée à celle-ci ; du traitement destiné à des fins comptables, fiscaux, de consultation ; d'éventuelle gestion du contentieux, d'obligations prévues par la loi, de règlements et normes communautaires. Dans ce cas la concession des données est indispensable afin de permettre l'établissement et la gestion de la relation commerciale. Le titulaire du traitement est TKE Srl, le responsable du traitement est Mr. Luzzi Graziano.

Ayant pris connaissance de tout ce qui précède, en vertu des articles 7 et 13 du D.Loi 196/03 avec la souscription des présentes nous Autorisons le traitement des données personnelles communes et sensibles nous regardant, nécessaires aux fins de la conclusion de la relation juridique ou en cours avec TKE Srl. Il est fermement entendu que notre approbation est subordonnée au respect de la législation en vigueur.



(cachet et signature)

Aux termes et par l'exécution des articles 1341 et successifs du code civil, l'acheteur et/ou client après avoir pris connaissance du contenu essentiel et substantiel de chacune des clauses des conditions générales contractuelles imprimées ci-dessus, composées de 15 articles, déclare expressément de les connaître et de les accepter entièrement.

Approuve de façon spécifique par écrit en vertu de l'art.1341 et successifs du code civil les accords contenus dans les articles : 3) Arrhes confirmatoires ; 4) Clause de résiliation spéciale ; 5) Prix ; 6) Livraisons ; 7) Paiements ; 8) Garanties et réclamations ; 10) Responsabilités ; 11) Evaluation du véhicule d'occasion ; 13) Tribunal compétent.



(cachet et signature)

TKE s.r.l.

Siège social: Via della Meccanica, 20 - 06049 Spoleto (PG) Italy - T 0743.293801 - F 0743.293899

Siège d'exploitation: Via Prati 9/a - 40050 Castello d'Argile (BO) Italy - T 051.6633911 - F 051.6633922 P.IVA / C.F. 03215830542

Mail info@emilcamion.it - **PEC** tke@facileimpresa.it - **www**.emilcamion.it - Capitale sociale € 16.147,00 – REA PG-272526

